FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – secretariat@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

DEVIS/CONVENTION :

Réf. Cv-2026-10.026E

FORMATION

Conduite en sécurité des
Engins de chantier + Passage des tests de certification réalisés par DCF Formation, OTC partenaire

Catégorie(s) A + F – INITIALE

Du 19 au 22 octobre 2026

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ci-après dénommé le client

LIP AGENCE BERLAIMONT
26 GRAND RUE
59145 BERLAIMONT

A l'attention de Madame Géraldine LECOMTE
03 27 39 00 90
geraldine.lecomte@groupelip.com

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION :

F.P.S. Formation Professionnelle et Services
14bis Rue Lisse
59720 LOUVROIL
SIRET : 821 728 664 00011

Représenté par Céline GOURLAND
03 27 64 95 36 - c.gourland@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 » Auprès du Préfet de la Région Hauts de France
La certification qualité QUALIOPI a été délivrée à FPS au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION

OBJETS

Puissants, polyvalents et indispensables à de nombreuses activités, les engins de chantier nécessitent une conduite sûre et responsable.
Chez FPS, nous vous accompagnons dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour utiliser en sécurité le ou les engins de chantier concernés, maîtriser les bonnes pratiques de conduite et contribuer à la prévention des risques professionnels.

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée

Formation théorique et pratique pour la conduite en sécurité des engins de chantier + Passage des tests de certification réalisés par DCF Formation, OTC partenaire
Catégorie(s) A + F

La présente convention comprend la formation assurée par FPS ainsi que, à son issue, le passage des tests théoriques et pratiques réalisés par DCF Formation. Sous condition de réussite aux épreuves, le certificat d'aptitude à conduire en sécurité correspondant est délivré par DCF Formation, selon son périmètre de certification.
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (Caces) Recommandation R.482
Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) - Date d'enregistrement : 31/01/2025 – Échéance : 31/01/2030

Louvroil,
Le 7 octobre 2026

FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – secretariat@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

RS7040 - **Catégorie A : Engins compacts limités à la liste exhaustive suivante**
• pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes ;
• chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes ;
• chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes ;
• compacteurs de masse ≤ 6 tonnes ;
• motobasculeurs de charge utile ≤ 6 tonnes ;
• tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).

RS7049 : **Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain**
• chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ;
• chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.

OBJECTIFS

- Avoir les connaissances et compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite du ou des engin(s) concerné(s)
- Savoir identifier les risques liés à son utilisation
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Au terme de la formation, l'apprenant sera capable :
- de conduire en sécurité le ou les engins de chantier concerné(s)
- d'être acteur de la prévention

CONTENUS

Voir programme

ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Public : Toute personne amenée à utiliser un engin de chantier de la catégorie concernée
Prérequis : Être âgé de 18 ans minimum
Compréhension de la langue française

Accessibilité de nos formations : FPS s'engage à favoriser l'accès de ses formations au plus grand nombre.
Chaque situation étant unique, nous étudions les besoins spécifiques de chaque bénéficiaire afin d'identifier les adaptations ou les mesures de compensation pouvant être mises en œuvre tout au long du parcours de formation.
Notre référente handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité concernant

- Une situation de handicap
- Une difficulté de compréhension, de lecture ou d'écriture ;
- Toute autre situation nécessitant une adaptation du parcours de formation.

Cet échange nous permet d'étudier les adaptations ou les mesures de compensation pouvant être mises en œuvre, dans le respect des objectifs de la formation et de son environnement pédagogique. Référente handicap : Céline GOURLAND – c.gourland@fps-nord.fr

Actualisation de la formation : En cohérence avec la périodicité du Caces R.482, nous recommandons une actualisation périodique de la formation tous les 10 ans. Cette durée constitue un repère ; les connaissances et savoir-faire doivent être réactualisés plus tôt si nécessaire, notamment après une période sans pratique, une évolution des équipements ou des conditions d'utilisation.

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

- **Validation :** Évaluation des acquis de la formation :
 Évaluations théoriques et pratiques réalisées par le formateur tout au long de la formation ainsi qu'en fin de parcours.
- Tests de certification R.482 :
 Épreuves théoriques et pratiques réalisées par l'organisme testeur certifié (OTC) partenaire DCF Formation, conformément au référentiel de la recommandation R.482B.

Sous condition de réussite aux épreuves, le Caces correspondant est délivré par DCF Formation.

Modalité de formation : Présentiel – 0 % d'enseignement à distance
Lieux de formation : Dans nos locaux

FPS - Formation Professionnelle et Services - SARL au Capital de 14 000 €
R.C.S. Valenciennes 821 728 664 - SIRET 821 728 664 00011 - APE 8559A - TVA N°FR 68 821 728 664

FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – secretariat@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

Durée de la formation :

I = Formation initiale
2 Catégories I = 4 jours

Les durées mentionnées correspondent aux durées recommandées par FPS. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins spécifiques des stagiaires (aptitude initiale, expérience, nombre de catégories concernées, etc.).
Il est donc essentiel de nous communiquer, avant validation de l'inscription, toute information ou difficulté particulière concernant les personnes à inscrire. Toute adaptation de la durée et/ou des modalités de la formation devra être validée préalablement avec l'entreprise et pourra entraîner, le cas échéant, une modification du devis.

DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION :

Du 19 au 22 octobre 2026
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Nos prix sont indiqués en hors taxe. T.V.A. en sus au taux de 20%.
Conditions de paiement : Totalité du prix T.T.C. à réception de facture. Tout retard de paiement, ou défaut de paiement, entraînera de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire l'exigibilité d'indemnités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (le taux sera appliqué sur le montant HT de la somme restant due), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement

Formation dans nos locaux :

Mise à disposition des moyens nécessaires à la formation par nos soins

Stagiaire	Catégorie(s)	I / R	OPTION RETENUE Porte-Engins (*)	OPTION RETENUE Télécommande	OPTION RETENUE QCM-IPR profil opérateur (**)
1		Initiale	☐ Oui ■ Non	☐ Oui ■ Non	☐ Oui ■ Non
2		Recyclage	☐ Oui ■ Non	☐ Oui ■ Non	☐ Oui ■ Non
3					
4					
5					

(*) incluse pour les catégories A et G ; optionnelle pour les autres catégories proposées.

()** Tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur. Dispositif obligatoire depuis le 01/01/2018 avec 3 profils : opérateur / encadrant / concepteur.
OPTION POSSIBLE SUR DEMANDE : Passage du QCM-IPR – profil opérateur : 190 € H.T. en supplément par stagiaire
En cas de besoin pour un profil encadrant ou concepteur, un devis complémentaire devra être établi.

Formation initiale – 4 jours
1200 € H.T. / stagiaire

PARTICIPANTS A INSCRIRE :

Informations relatives aux besoins des participants : Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter les informations ci-dessous pour chaque participant. Elles nous permettent d'identifier, avant validation de l'inscription, les éventuels besoins spécifiques et de déterminer les adaptations de parcours, pédagogiques, organisationnelles ou matérielles à mettre en place.

En l'absence de besoin particulier, merci d'indiquer **« Néant »**. Lorsqu'un besoin est signalé, notre équipe prendra contact avec vous afin d'étudier les adaptations possibles.

NOM	PRENOM	N° sécurité sociale	Besoin spécifique (*)	Adaptations ou compensation à mettre en place pour le stagiaire (**)
VAN DEN BROECK	STEPHANE			

Le numéro de sécurité sociale est recueilli afin de permettre à FPS de satisfaire à ses obligations réglementaires relatives à l'alimentation du Passeport de prévention.

FPS - Formation Professionnelle et Services - SARL au Capital de 14 000 €
R.C.S. Valenciennes 821 728 664 - SIRET 821 728 664 00011 - APE 8559A - TVA N°FR 68 821 728 664

(*) Besoin lié au contenu ou au parcours de formation : objectif particulier, complément de formation, module complémentaire, niveau d'expérience, adaptation de la durée ou du programme, etc.
()** Besoin individuel connu pouvant nécessiter une adaptation pédagogique, organisationnelle, matérielle ou liée aux conditions d'accueil.

INFORMATION IMPORTANTE : Pour rappel, un avis favorable à l'issue de la formation ou la réussite aux tests ne constitue pas une autorisation de conduite. L'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur. Pour la délivrer, celui-ci doit notamment s'assurer que le salarié détient une attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite en cours de validité, qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité du ou des engins de chantier concernés et qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Quel que soit le lieu de la formation, chaque stagiaire doit disposer, pour toute la durée de la formation, de ses équipements de protection individuelle (EPI), conformément à la liste précisée dans la convocation.
Il est recommandé que les stagiaires utilisent leur propre matériel.
Toutefois (pour les formations réalisées dans nos locaux) FPS peut, le cas échéant, mettre des EPI à disposition.
Il est à noter que tout matériel prêté devra être rendu en fin de formation et que tout équipement non restitué ou détérioré sera facturé.

OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

FPS s'engage à respecter les règles de la déontologie professionnelle, notamment en matière de confidentialité des informations communiquées par l'entreprise cliente et dont la divulgation pourrait lui être préjudiciable.
Le client s'engage à veiller à la bonne foi, à l'assiduité et à la diligence des collaborateurs participant à la formation.

CONDITIONS

I. MOYENS PERMETTANT DE JUSTIFIER LA REALISATION ET LES RESULTATS DE L'ACTION DE FORMATION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par des feuilles de présence émargées par demi-journée, ainsi que par les évaluations réalisées. L'appréciation des résultats repose sur la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation adaptée à la formation, comprenant notamment une évaluation continue, des exercices et/ou mises en situation, ainsi qu'une évaluation des acquis en fin de formation. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et/ou gestes professionnels constituant l'objectif de la formation.

II. DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Elle mentionne notamment la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

III. NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

FPS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session et s'engage, dans ce cas, à en informer l'entreprise cliente dans les délais les plus brefs.
Sauf indication contraire figurant au paragraphe « dispositions financières », les conditions d'annulation à l'initiative du client sont les suivantes :

- Sans frais si l'annulation est notifiée au moins 8 jours calendaires avant le début de la formation ;
- Si l'annulation est notifiée moins de 8 jours calendaires mais au moins 72 heures avant le début de la formation : dédommagement égal à 30 % du montant total ;
- Si l'annulation est notifiée moins de 72 heures avant le début de la formation : dédommagement égal à 100 % du montant total.

Les sommes facturées à titre de dédommagement ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

IV. FORMATIONS REALISEES CHEZ LE CLIENT

Dans le cas d'une formation réalisée dans les locaux du client, celui-ci s'engage à mettre à disposition les moyens matériels et humains et à réunir les conditions nécessaires à son bon déroulement, tels que définis dans la convention ou le programme de formation. À défaut, si l'organisme de formation constate que les conditions requises ne sont pas réunies pour assurer la formation dans des conditions conformes aux exigences pédagogiques et réglementaires applicables, une indemnité correspondant au montant total de la prestation sera due et facturée à titre de dédommagement.
Les sommes facturées à titre de dédommagement ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – secretariat@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

V. CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, et lorsque les parties ont toutes contracté en qualité de commerçant, compétence est attribuée aux juridictions de Valenciennes. Dans les autres cas, les règles de compétence de droit commun s'appliquent.

SIGNATURES

Pour l'entreprise
Date, Signature et cachet

Pour l'organisme de formation
Céline GOURLAND
Signature et cachet

Formation Professionnelle et Services
14Bis rue Lisse - 59720 Louvroil
03 27 64 95 36
R.C.S. Valenciennes 821 728 664 00011